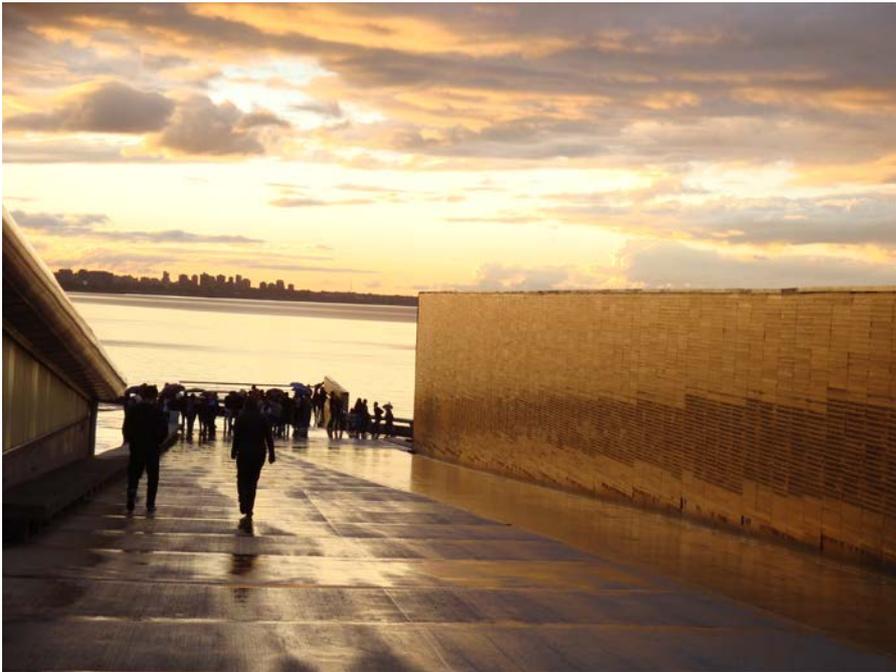


PARC DE LA MÉMOIRE - MONUMENT AUX VICTIMES DU TERRORISME D'ÉTAT



art soutien institutionnel
espace public **mémoire** éducation
identité encouragement droits humains

1. Contexte

Le Parc de la Mémoire – Monument dédié aux Victimes du Terrorisme d'État est le premier site de mémoire d'Argentine, et a émergé à la demande des organismes de droits humains dans le courant des années 90, dans un contexte politique hostile aux politiques liées à la mémoire, la vérité et la justice.

Le Parc s'étend sur 14 hectares, et est situé sur la bande côtière du Rio de la Plata, dans le nord de la ville de Buenos Aires. Le projet, qui entremêle art, politique et mémoire, est un espace public ayant une grande valeur de témoignage, artistique, culturelle, éducative et touristique avec des caractéristiques uniques en Argentine et dans le monde.



Les organismes de Droits Humains ont imaginé le projet comme un acte de résistance face à l'impossibilité de justice pénale, due notamment aux lois d'amnistie adoptées par les différents gouvernements dans les années 80 et 90, et aux responsables des atrocités commises lors de la dernière dictature.

Le projet du Parc de la Mémoire a ouvert au sein de la société un débat intense portant sur les objectifs et les conséquences qu'impliquait la création d'un espace ayant de telles caractéristiques. Après une première approbation initiale et une audience publique relativement agitée à l'Assemblée législative de Buenos Aires, le projet est devenu la loi 46 de la Ville de Buenos Aires (1998) avec le vote favorable de 57 législateurs sur 60.

Ce projet, aux caractéristiques inédites, est l'une des premières expériences d'articulation entre l'État et les organismes de Droits Humains.

À travers l'art, l'éducation et la recherche d'un espace, le Parc s'est fortement renforcé, apportant notamment des contributions significatives aportes à la réflexion sur les violations aux droits humains massives.

2. La culture à Buenos Aires

Les organismes de droits humains ont impulsé la création d'un lieu de mémoire et d'hommage, et ont présenté un projet de loi aux législateurs de la Ville Autonome de Buenos Aires. Celui-ci a été approuvé et s'est transformé en loi en juillet 1998.

Le choix d'un lieu situé sur la côte du Rio de la Plata revet un sens très profond et fait écho aux événements auxquels il cherche à rendre hommage.

La conception architecturale et paysagère finale a été le résultat d'un concours lancé par la Faculté d'Architecture de l'Université de Buenos Aires. Le design respecte l'environnement et les interventions liées au projet recherchent un équilibre entre le paysage naturel et la présence de la ville.



Le Monument aux Victimes du Terrorisme d'État a été conçu comme une ouverture, une plaie béante sur une colline d'herbe dépouillée de quoi que ce soit d'autre.

Les sculptures qui constituent le programme d'art du Parc de la Mémoire sont le résultat d'un concours international de sculpture qui a été mené en 1999. Un jury composé entre autres de spécialistes des arts et des droits humains a sélectionné 8 projets gagnants et a attribué 4 mentions spéciales.

Au début des années 2000m le plan de réalisation des sculptures a commencé et s'est développé depuis les studios de faisabilité qui analysent les projets au cas par cas, tenant compte des questions liées aux processus de réalisation, budgétaires et de maintenance.

L'inauguration de la Place de Acceso s'est faite le 30 août 2001.

Le projet, avec ses caractéristiques inédites, est l'une des premières expériences d'articulation entre l'État et les organismes de Droits Humains.

3. Les défis des politiques culturelles de Buenos Aires

Les organismes de Droits Humains ont été et sont toujours les acteurs principaux dans le développement du projet.

Le projet est géré par l'intermédiaire d'un modèle de gestion mixte unique et pionnier: la Commission pro Monument composée de représentants de dix organismes de droits humains, onze législateurs, quatre fonctionnaires venant des domaines du Gouvernement de la Ville impliquée sur le projet (Droits Humains, Culture, Éducation, Espace Public et Environnement) et un représentant de l'Université de Buenos Aires. Celle-ci a d'ailleurs offert une partie des terrains où a été construit le Parc de la Mémoire.

En 2009, une nouvelle loi a permis de donner au Parc de la Mémoire un cadre juridique et administratif permanent; la Commission pro Monument a été remplacée par le Conseil de Gestion

composé de membres des organismes des Droits Humains, de l'Université de Buenos Aires et du Gouvernement de la Ville.



Les organismes de droits humains ont impulsé la création d'un lieu de mémoire et d'hommage, et ont présenté un projet de loi aux législateurs de la Ville Autonome de Buenos Aires.

4. Buenos Aires et la culture, quels effets, quels résultats?

Au terme de plus de 15 ans d'histoire, le Parc de la Mémoire a traversé différentes étapes et s'est consolidé en tant que Site de Mémoire, avec des caractéristiques propres qui le différencie des autres espaces. À travers l'art, l'éducation et la recherche d'un espace, le Parc s'est fortement renforcé, apportant notamment des contributions significatives à la réflexion sur les violations aux droits humains massives.

Entre 2000 et 4000 étudiants par mois (primaire, secondaire) visitent en moyenne le Parc de la Mémoire.

Le public général environne de 20 000 à 30 000 visiteurs par mois. La programmation de l'espace a eu un impact sur l'offre culturelle et éducative de la ville.

Il serait recommandé de chercher de manière permanente un consensus sur les décisions relatives au développement du projet. Les acteurs participants ont été nombreux et variés, mais il toujours été possible d'avancer grâce notamment à la clarté des acteurs dans leur volonté de trouver des points communs, parvenant à des consensus mêlant différents points de vue.



Le projet, qui entremêle l'art, la politique et la mémoire, est un espace public ayant une grande valeur de témoignage, artistique, culturelle, éducative et touristique avec des caractéristiques uniques en Argentine et dans le monde.

5. Autres informations

Web: www.parquedelamemoria.org.ar

Facebook: <https://www.facebook.com/ParquedelaMemoria?ref=hl>

Cet article a été rédigé par Malena SIVAK, coordinatrice des Relations Institutionnelles et Cristina GOMEZ GIUSTO, coordinatrice Éducation, Parc de la Mémoire - Monument aux Victimes du Terrorisme d'État, Ville Autonome de Buenos Aires.

Contact: [parquedelamemoria.institucional \(at\) gmail.com](mailto:parquedelamemoria.institucional@gmail.com)